

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire tenue le 18 mars 2024, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le pro-maire, Martin Thibeault, en remplacement du maire monsieur André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum

M. Gaétan Boutin # 2

M. Mathieu Breton # 3

Mme Johanne Sabourin # 5

M. Jocelyn Lantagne # 4

M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2024-03-61 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Octroi de contrat changement de conduite d'égout
4. Emprunt temporaire Desjardins centre récréatif Dominic-Boutin
5. Période de questions du public
6. Levée

Adoptée

2024-03-62 OCTROI DE CONTRAT CHANGEMENT DE CONDUITE D'ÉGOUT

ATTENDU QUE nous avons une subvention dans le programme PRIMEAU;

ATTENDU QUE cette subvention sert au renouvellement du réseau d'égout ;

ATTENDU QUE nous sommes allées une première fois en appel d'offres à l'automne 2023, mais malheureusement nous avons eu aucunes soumissions des entrepreneurs ;

ATTENDU QUE nous sommes retournées en appel d'offres en février 2024 jusqu'à l'ouverture des enveloppes le 5 mars 2024 ;

ATTENDU QU'après l'ouverture des enveloppes les documents de soumissions ont été acheminés à WSP pour l'analyse des soumissions ;

ATTENDU QU'après l'évaluation de WSP, Duroking construction on été sélectionné.

CONSIDÉRANT ses résultats il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'octroyer le contrat de réfection de l'égout sanitaire à Duroking construction au coût de 456 340.37\$ taxes incluses.

Adoptée

2024-03-63 EMPRUNT TEMPORAIRE DESJARDINS CENTRE RÉCRÉATIF DOMINIC-BOUTIN

ATTENDU QUE nous avons une subvention de 750 000\$ de chacun des paliers de gouvernement ;

ATTENDU QUE le 750 000\$ provenant du provincial ira en règlement d'emprunt après la fin des travaux ;

ATTENDU QUE le 750 000\$ provenant du fédéral qui est remboursé un an après la fin des travaux, restera en règlement d'emprunt jusqu'au remboursement du fédéral ;

ATTENDU QUE la municipalité doit assumer les paiements dus pour les travaux effectuer dans le cadre de ce projet ;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin
Appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent :

QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery procède à une demande d'emprunt temporaire à la Caisse Desjardins d'Amos au montant de 1 500 000 \$

QUE madame la directrice générale et greffière-trésorière Martine Lachaine ainsi que monsieur le maire André Rioux sont nommés pour et au nom de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery pour la signature des documents relatifs à la demande.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-03-64 LEVÉE

À 19h33, il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté



Martin Thibeault, pro-maire



Martine Lachaine, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Martin Thibeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.